

Votre CA en bref

Bulletin d'info du Conseil d'administration

Séance ordinaire du 25 janvier 2022

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 ET DÉSINSTITUTIONALISATION DE L'ÉCOLE SAINT-MICHEL

Le Conseil d'administration a adopté,¹ sous réserve de la consultation des Villes à venir, le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 et prévisions de clientèle*.

Le Conseil d'administration a également maintenu le statu quo quant à l'acte d'établissement de l'École Saint-Michel, à la lumière de la séance de consultation publique tenue le 1^{er} décembre 2021 et du retour de consultation du Conseil d'établissement et du Comité de parents.

Les principaux changements apportés au *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 et prévisions de clientèle* concernent les clientèles en service de garde qui ont été modifiées selon les chiffres de la déclaration au 30 septembre 2021. La présentation visuelle de l'École Saint-Michel a également été modifiée suite au maintien du secteur de l'autisme avec le secteur régulier comme une école institutionnelle.

ADOPTION DU CADRE RELATIF À LA LISTE DES ÉCOLES ET LEUR AIRE DE DESSERTE

Le Conseil d'administration a adopté² le *Cadre relatif à la liste des écoles et leur aire de desserte du Centre de services scolaire des Découvreurs* en maintenant le statu quo quant aux aires de desserte des écoles visées, considérant l'issue des consultations auprès des Conseils d'établissement de l'École Les Bocages, du Collège des Compagnons et de l'École Des Pionniers et de la séance publique de consultation qui a eu lieu le 7 décembre 2021.

Le Conseil d'administration s'assurera d'une veille annuelle du nombre d'inscriptions dans les deux écoles, soit le Collège des Compagnons et l'École Des Pionniers — Pavillon Laure-Gaudreault, et analysera à nouveau un scénario de modification des aires de dessertes au secondaire au moment jugé opportun.

Le *Cadre* avait été lancé en consultation lors de la séance du Conseil d'administration du 10 novembre 2020 et le statu quo pour l'année 2020-2021 avait été maintenu. Cependant, lors de cette consultation, le Comité de parents ainsi que le Conseil d'établissement de l'École Des Pionniers avait fait part de la demande suivante quant à une possibilité de modification à l'aire de desserte : « *Que soit modifiée l'aire*

de desserte pour le secteur secondaire afin d'inclure l'aire de desserte de l'École Les Bocages ». À la suite de cette demande, le Conseil d'administration avait résolu, lors de sa séance ordinaire du 28 septembre 2021, de lancer en consultation un scénario prévoyant la modification de l'aire de desserte de l'École Des Pionniers en y incluant l'aire de desserte de l'École Les Bocages pour son ordre d'enseignement secondaire (Pavillon Laure-Gaudreault).

POLITIQUE SUR LE PASSAGE DU PRIMAIRE VERS LE SECONDAIRE AINSI QUE DU 1^{er} AU 2^e CYCLE DU SECONDAIRE

L'adoption de la *Politique sur le passage du primaire vers le secondaire ainsi que du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire* a été reportée à la séance du 22 février 2022.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS 2020-2021

Le Conseil d'administration a pris connaissance³ du Rapport annuel 2020-2021.

Après discussion avec le président du Conseil d'administration et tenant compte du souhait de préparer un visuel grand public pour le dépôt du rapport annuel 2020-2021, le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs avait reporté, le 14 décembre dernier, la présentation du rapport annuel à la séance du 25 janvier 2022.

Rappelons qu'un projet prévu de *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement* s'est vu reporté, en date du 1^{er} décembre, quant à son application pour l'année 2020-2021.

RAPPORT FINANCIER ESTIMATIF 2021-2022

Le Conseil d'administration a pris connaissance du Rapport financier estimatif 2021-2022, et ce, en date du 31 décembre 2021. Ce processus de révision budgétaire vise à renseigner l'organisation sur les écarts importants, anticipés par rapport au budget initial. L'objectif est donc de dégager les tendances lourdes, s'il y a lieu, par rapport au résultat prévisionnel initial.

En date de la mi-année, les coûts reliés à la COVID n'ont pas eu beaucoup de répercussions sur les résultats. Une réponse défavorable à notre demande de financement de nos écoles à mandat régional influencera négativement nos résultats finaux. Le financement des rétroactivités salariales du personnel devrait être financé par un ajustement non récurrent. Enfin, un gain en capital est à prévoir, pour une transaction d'expropriation par la Ville de Québec, d'une tranchée de terrain sur le campus de l'École secondaire De Rochebelle, pour le projet du tramway.

Le budget initial présentait un déficit prévisionnel de -71 264 \$, déficit autorisé par le ministère de l'Éducation du Québec. Il incluait également un revenu supplémentaire associé à notre demande de financement au Ministère en lien avec nos écoles à mandat régional.

DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général a déposé sa reddition de compte aux membres du Conseil d'administration, soit les décisions de l'année en cours qu'il a pris en date des présentes au regard du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*.

HUIS CLOS

Tramway

Prochaine séance du Conseil d'administration : 22 février 2022

Pour nous joindre : 418 656-2121, poste 4241 ou secgen@csdecou.qc.ca

M^e Mélanie Charest, secrétaire générale
Directrice du Service du secrétariat général et des communications

¹ *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, articles 39, 40, 93, 101, 193, 211, 266.

² *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, article 78.

³ *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, articles 220, 220.1.